

# L'Expertise scientifique collective de l'IRD (ESCI)

Mettre les connaissances scientifiques les plus récentes à la disposition des acteurs des pays de la zone intertropicale et méditerranéenne pour éclairer leurs prises de décisions sur les enjeux majeurs de développement durable.

Depuis 2001, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) développe une capacité d'expertise au bénéfice de ses partenaires sous la forme d'expertise scientifique collective. Renforçant l'interface science-société-politique, cet outil d'aide à la décision est aujourd'hui déployé pour répondre aux Objectifs de développement durable (ODD).

## Les expertises collectives

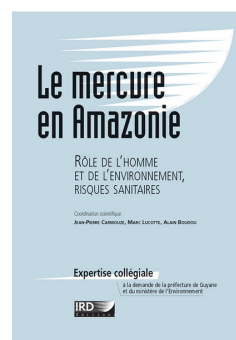
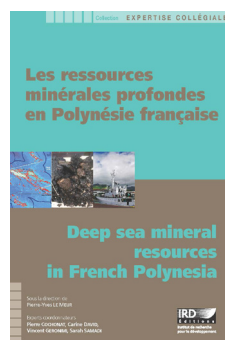
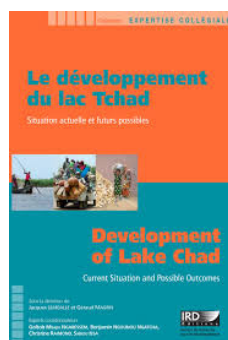
Pluridisciplinaire, de grande portée thématique, l'expertise collective fournit des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques pour faire face aux enjeux de développement durable des pays des « Suds ». À l'initiative d'institutions nationales ou internationales (ministères, agences de développement, bailleurs de fonds, ONG, fondations...) et dans une démarche de co-construction, l'expertise collective réalise un **bilan de connaissances** à partir de l'analyse critique de la littérature scientifique internationale.

Elle permet de produire une vision consolidée des enjeux et d'aboutir à des **recommandations** précises fondées sur les dernières évidences scientifiques. Cet outil a vocation à s'inscrire dans l'agenda de la prise de décision de l'autorité commanditaire. Pour ces raisons, elle est tenue à des délais courts de réalisation (12 à 18 mois).

## Une ingénierie dédiée, pour un processus de travail maîtrisé

Les expertises collectives sont menées selon un modèle méthodologique approuvé, avec l'appui des représentations IRD concernées et en relation étroite avec les autorités locales et parties prenantes identifiées.

Au sein de l'IRD, la Mission expertise et consultance de l'IRD, pilote, organise et garantit la qualité de l'ensemble des étapes: animation générale du processus, recrutement des experts, préparation des réunions, organisation des missions, gestion intégrée du cycle de production documentaire, rédaction du rapport final, édition de l'ouvrage...



Une expertise collective se définit toujours par :

- Une relation contractualisée avec l'autorité commanditaire par un cahier des charges et un financement *ad hoc*.
- La délimitation claire des questions soumises, le plus souvent à enjeux multiples, d'une portée nationale ou sous-régionale, qui imposent le recours à une approche pluri et interdisciplinaire.
- La constitution d'un **comité d'experts** issus des communautés scientifiques et d'établissements différents (universités, organismes, agences), recrutés par l'IRD pour leur connaissance avérée des questions abordées. Ce groupe d'experts est formé dans le souci d'une **parité Nord – Sud et une parité de genre**.
- La mise en place d'un **comité de suivi** à l'initiative de l'autorité commanditaire, lui permettant d'être régulièrement informé de l'avancement des travaux et d'adresser ses observations.
- La remise d'un **rapport final** accompagné de conclusions et recommandations destinées à éclairer la prise de décision. Cette remise donne lieu à un évènement « grand public » et médiatique. Il peut être suivi de plusieurs ateliers de sensibilisation et d'échanges avec différents acteurs.

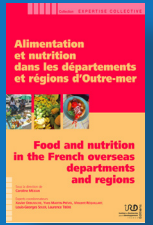
## Le Rapport final

Les expertises collégiales sont éditées par l'IRD. Outre le rapport de synthèse des travaux du collège des experts (en version française, anglaise et/ou dans la langue du pays local), l'ouvrage restitue sous format électronique (clef-USB et en ligne) le texte intégral des contributions des experts.

Depuis 2001, **12 expertises collectives ont été publiées**, sur des thématiques variées : le devenir du Lac Tchad face au changement climatique, la lutte contre les maladies à vecteurs, l'agriculture biologique en Martinique ...

## Zoom sur la dernière Expertise collective

Le Ministère français des solidarités et de la santé française, a mandaté en octobre 2018 l'IRD pour réaliser un état des lieux de la situation nutritionnelle des populations en Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion. Un comité pluridisciplinaire d'experts composé d'épidémiologistes, de nutritionnistes, médecins de santé publique, endocrinologues, d'économistes et sociologues, a ainsi été constitué. Le travail de ce comité a donné lieu à la publication du rapport d'expertise scientifique collective ***Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-mer***. Au-delà de cet état des lieux, **24 recommandations opérationnelles** ont été formulées pour surmonter les enjeux d'obésité, de diabète, et d'hypertension auxquels doivent faire face les régions ultramarines. Ces recommandations ont notamment orienté la déclinaison du volet Outre-mer du **Programme national nutrition santé (PNNS)**.



## Les Expertises collectives vous intéressent ?

Vous pensez avoir repéré un sujet qui se prêterait à une expertise collective ?

Vous travaillez dans une organisation qui serait intéressée pour bénéficier de ce type d'expertise scientifique ? La Mission expertise et consultance vous aide à apprécier en première approche la faisabilité et le contexte d'un projet de ce genre.

## Pour en savoir plus

<https://www.editions.ird.fr/collection/96/Expertise%20collective>

<https://www.ird.fr/expertise>

Contact  
[expertise@ird.fr](mailto:expertise@ird.fr)